

Paris, le 12 septembre 2013

Note du Conseil des membres de

Sorbonne Paris Cité

A l'attention du jury AERES

Le Bureau de Sorbonne Paris Cité (**SPC**) s'est réuni en séminaire le 3 juillet 2013 afin de proposer les grandes lignes de son projet d'organisation, pour mieux remplir les missions de l'enseignement supérieur et de la recherche. **SPC**, qui était un Etablissement public de Coopération scientifique (EPCS) est devenu, depuis la promulgation de la loi, une Communauté d'Universités et d'Etablissements sous le statut d'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP). Nous souhaitons que la création de cette communauté soit l'occasion de faire entrer officiellement, aux côtés des huit fondateurs historiques, les cinq organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IRD et INED) les plus impliqués dans le projet.

Depuis un an, beaucoup de chantiers ont été lancés, que ce soit en matière de recherche (62 projets financés dans le cadre du 1^{er} appel à projets de recherche, neuf programmes interdisciplinaires lancés, le programme de chaires SPC initié, etc.), dans le domaine de la formation (projet SAPIENS de Service d'accompagnement aux pédagogies innovantes, à l'enseignement numérique et aux Moocs, mutualisation du centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle, création d'un collège des études doctorales, coopération et convergence dans le domaine des masters, etc.) ou des relations internationales (deux programmes de coopération déjà lancés et d'autres à suivre). Au total, près de 20 millions d'euros sont ou seront mobilisés en 2013 pour financer des projets dans nos huit établissements, au bénéfice de toutes et tous.

Sorbonne Paris Cité doit renforcer cette dynamique. Pour cela, les membres du Bureau :

I. Réaffirmation de l'attachement des huit établissements à la création de l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC)

- 1) Sorbonne Paris Cité veut devenir **un véritable opérateur de recherche**, capable de définir et mettre en œuvre une stratégie scientifique reposant sur des disciplines fortes, structurées en **instituts**¹

¹ Le terme "institut" est appelé à remplacer le terme de "division" utilisé initialement dans le projet IDEX de Sorbonne Paris Cité.

comparables à ceux des grands organismes. Jouant dans un premier temps un rôle d'instance de dialogue, les instituts auront vocation, dans un second temps, à être de véritables acteurs de la politique scientifique de l'USPC (notamment pour construire une réflexion commune sur les recrutements dans les laboratoires), de la politique pédagogique (pour améliorer la lisibilité et la cohérence des maquettes) et de la politique documentaire.

La liste des disciplines dans lesquelles SPC possède un très fort potentiel a été abondamment décrite dans le projet Idex. Nul besoin de dresser à nouveau cet inventaire ici. Ce potentiel disciplinaire se renforce très largement grâce aux coopérations avec les autres établissements en Ile de France, hors SPC (ceci s'applique particulièrement aux mathématiques, à la physique, à la géographie,...). Ce potentiel disciplinaire permettra de mettre en œuvre de grands **programmes interdisciplinaires**, dotés de ressources croissantes, et consacrés aux grands défis sociétaux de notre temps. Disposant de compétences reconnues dans le domaine de la santé au plan national et international, USPC portera par exemple une ambition nationale en santé publique. L'appel d'offre SPC récent sur les programmes de recherche pluridisciplinaires a montré l'étendue de notre ambition, sur des sujets allant du vieillissement à l'énergie, en passant par la Terre (les migrations, les territoires) ou les enjeux sociaux dans les sociétés plurielles à travers le monde... Sorbonne Paris Cité s'inscrira au cœur de sa mission de transfert de ses recherches vers l'activité économique, notamment à travers l'engagement des établissements dans la Société d'Accélération du Transfert Technologique Ile-de-France Innov.

- 2) **Irriguées par la recherche à tous les niveaux – Licences, Masters et Doctorats, les politiques de formation ont été renouvelées à l'occasion de l'écriture du contrat et appellent encore à de nouvelles perspectives.** Une attention particulière doit être apportée à la rénovation des premières années d'enseignement : par exemple la réforme de la **Première Année Communes aux Etudes de Santé**, le **développement du soutien au premier cycle** avec, en particulier, le renforcement de **l'apprentissage des langues étrangères** constitueront des priorités fortes de USPC. Déjà très engagée dans la formation professionnalisante, USPC fera de la **formation tout au long de la vie** l'un de ses axes de développement majeur. USPC renforcera également son potentiel de ressources pédagogiques numériques au sein d'une politique novatrice de formation des enseignants chercheurs, en particulier avec le développement des Moocs.
- 3) A la croisée des politiques de recherche et des politiques de formation, USPC souhaite développer une **politique doctorale commune**, dans le cadre du collège des écoles doctorales qui s'appuiera sur l'expérience du travail en commun dans le cadre du Centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle (CFDIP). Bénéficiant de la capacité de Sorbonne Paris Cité d'animer ou de participer à des réseaux régionaux (en mathématique ou en langues) ou nationaux (en santé publique), l'ensemble des doctorants d'USPC bénéficiera d'une offre de formation très large, aussi bien disciplinaire que professionnalisante.
- 4) Sorbonne Paris Cité développera une politique internationale ambitieuse, en encourageant les semestres d'études à l'étranger et les échanges internationaux en général, aussi bien pour la formation que pour la recherche. Proposant un lien renouvelé entre production de recherches, contenu des formations et développement des compétences professionnelles, Sorbonne Paris Cité sera enfin un contributeur majeur dans la diffusion de la culture scientifique et technique, auprès de tous les citoyens comme des décideurs publics.

II. Soulignent la nécessité de franchir une nouvelle étape significative sur le plan de la structuration institutionnelle

- 1) Les 4 grands établissements, pour des raisons qui tiennent à leur identité historique et juridique (Inalco, Sciences Po) ou aux missions nationales qui leur sont confiées (le pilotage d'un réseau national de santé publique pour l'EHESP, école ancrée en Bretagne, la prise en charge du réseau national des observatoires pour l'IPGP) conserveront leur personnalité juridique propre. Restant pleinement engagés dans la dynamique de création d'USPC, ils s'intégreront selon les modalités propres à leur spécificité aux actions, à l'organisation et à la gouvernance de la Communauté.
- 2) Assumant des missions communes de service public, partageant le même statut juridique d'EPSCP, engagées dans des coopérations de plus en plus intégrées, les 4 universités proposeront à leurs communautés et à leurs instances statutaires de s'inscrire, sur le plan juridique, dans une démarche de fusion ayant pour objectif de déboucher, au 1^{er} janvier 2016, sur la création d'une **université unique multicampus**. Sur le plan de son organisation interne, elle fonctionnera de manière déconcentrée, les campus disposant d'une large autonomie décisionnelle et budgétaire, à la manière de celle des organismes de recherche partenaires. Une telle organisation est d'ailleurs naturelle : USPC a la taille d'un organisme de recherche.
- 3) La création de notre Communauté d'universités et d'Établissements « Université Sorbonne Paris Cité » (USPC) permettra de mettre en commun des politiques aujourd'hui dispersées dans les établissements. **Outre la politique doctorale, la politique documentaire ou bien encore la vie étudiante et les relations internationales ont vocation à être construites au niveau d'USPC. Une intégration croissante des systèmes d'information**, dans le cadre d'une direction commune, donnera à l'ensemble des acteurs l'information nécessaire au pilotage d'USPC et de chacun des établissements fondateurs. Chaque fois que ce sera possible, **les diplômes délivrés aux étudiants le seront sous le sceau de l'USPC** (avec la mention de l'établissement ayant délivré le diplôme).

La mise en place d'USPC s'inscrit ainsi clairement dans **une démarche d'intégration croissante** et adaptée de nos huit établissements :

- a) Sur le plan scientifique et pédagogique, les départements et composantes seront intégrés progressivement aux Instituts.
- b) Une démarche de convergence des grands processus de gestion des ressources sera lancée, sous la conduite des DGS des établissements, afin de mettre au service du projet scientifique et pédagogique de USPC une administration performante :
 - Les directions des ressources humaines engageront les chantiers nécessaires pour faire d'USPC un espace de **parcours professionnels** enrichissants pour les agents qui le souhaitent : aucune mobilité ne sera imposée. Le développement d'une politique de **formation continue commune**, comme celui d'une **politique de promotion des personnels** répondant aux

différentes exigences de la **responsabilité sociale des universités** constitueront les premières priorités en matière de politique de ressources humaines ;

- Confrontés à une même tension sur leurs ressources, les services financiers et comptables s'attacheront dans un premier temps à renforcer le **pilotage budgétaire**. Ce chantier de pilotage budgétaire, en matière de recherche, sera partagé avec les organismes membres de l'Alliance, à partir des expériences aujourd'hui mises en œuvre (plateformes de gestion, mise en commun et interopérabilité des logiciels) ;
- Sous l'égide d'une nouvelle DSI de la Communauté USPC, sera engagée la mise en œuvre d'un **système d'information commun** permettant de disposer des données nécessaires au pilotage d'USPC.

III. Souhaitent apporter toutes les garanties nécessaires aux attentes exprimées par les personnels

Les personnels comme les étudiants de Sorbonne Paris Cité, ont légitimement exprimé leurs attentes sur le projet d'USPC, notamment dans le cadre de la Commission de concertation pour l'organisation unifiée.

Si les établissements, à l'issue d'une large concertation encore à poursuivre, en décident ainsi, l'USPC sera une université :

- dont le **pilotage scientifique et pédagogique incombera aux instances dédiées** – le conseil académique et les conseils scientifiques des Instituts ;
- dont la **prise de décision en matière de gestion des ressources sera fortement déconcentrée** au niveau des actuels établissements, demain pleinement responsables des politiques de campus ;
- dont les processus de gestion seront orientés vers la **production de services de qualité de proximité** au profit de nos communautés professionnelles ou étudiantes ;
- dont la démarche de construction reposera sur un travail collectif de **convergence des grands processus de gestion** ;
- dont les pratiques de travail seront guidées par les valeurs revendiquées par nos huit établissements au nom de la **responsabilité sociale des universités**.

Ce projet, proposé collectivement par le Conseil des membres de Sorbonne Paris Cité, sera soumis à la discussion des différentes instances des établissements et ce, dans le cadre de l'élaboration des statuts de la future communauté d'universités et d'établissements prévue par la loi : le calendrier de mise en œuvre comme les modalités opérationnelles de transferts ou de partage des compétences seront notamment travaillés dans le cadre de la Commission de concertation pour l'organisation unifiée.

Notre projet s'inscrit dans un processus à mener ensemble.
